

## **Note 6/2012**

### **à destination des membres du CODIR**

#### **Procédure d'utilisation du véhicule 9 places de la CCPB**

La Communauté de Communes a acquis un véhicule de transport de 9 places qui est affecté prioritairement au service animations.

Ce véhicule peut également être mis à la disposition des autres services dans le cadre de la procédure suivante :

- Réservation au moins 15 jours à l'avance par le responsable de service par courriel auprès de Sébastien Kastendeuch (en son absence, Hélène VOISIN) ;
- Réalisation d'un état des lieux lors de la prise en charge et de la restitution du véhicule qui se fera au garage de l'atelier à Volgelsheim

Merci d'en informer les responsables de vos services.

Volgelsheim, le 9 mai 2012

Le Directeur Général des Services,

Jean-Michel EHRLACHER